MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Secrétariat général

Mission ressources communes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Secrétariat général

Cabinet - mission ressources communes

Décision portant nomination du référent déontologue du secrétariat général des ministères économiques et financiers

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*;

Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 modifié relatif aux attributions du secrétaire général du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat et portant création d'un secrétariat général;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique; Vu l'arrêté du 30 avril 2010 modifié portant organisation du secrétariat général des ministères économiques et financiers;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide:

Article 1er

À compter du lendemain de la présente décision, M. Arnaud Hemery, attaché principal d'administration de l'Etat, en fonction au secrétariat général des ministères économiques et financiers est nommé référent déontologue du secrétariat général pour une durée d'un an.

Article 2

Les modalités de saisine du référent déontologue seront précisées par une note de service publiée sur l'Intranet du SG.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 juillet 2019.

ISABELLE BRAUN-LEMAIRE